

FONTAINE

Réflexion

Action

Réflexions autour de la vie à Fontaine

La démarche

Suite au questionnaire diffusé sur Fontaine en 2018, notre association a décidé de poursuivre les débats sur 2019. D'une part, nous menons une réflexion au sein de l'association autour de différents thèmes, lors de discussions qui feront l'objet de synthèses. D'autre part, nous proposerons d'élargir le débat aux habitants de Fontaine, pour enrichir cette réflexion au cours de réunions publiques.

Partageant nos valeurs, les élus de Fontaine Solidaire au conseil municipal s'associent à cette démarche et nous accompagnent dans nos réflexions.

Enfance et petite-enfance

Etat des lieux pour commencer

La pyramide des âges de Fontaine-lès-Dijon est très décalée vers les personnes de plus de 50 ans. Les enfants (moins de 15 ans) ne représentent que 14,5 % de la population de la commune en 2015, en baisse par rapport à 2010 (15,2%).

Les structures de petite enfance

La municipalité de Fontaine-lès-Dijon possède deux structures d'accueil pour la petite enfance (multi-accueil Jeanne Lelièvre et multi-accueil Marcelle Marchant), récemment rénovées et agrandies, pour une capacité de 76 places.

Il existe également un Relais Assistance Maternelle, très fréquenté par une très large majorité des nombreuses assistantes maternelles de la commune. Malheureusement, cette structure ne fonctionne plus depuis environ un an, ce que déplorent de nombreuses assistantes maternelles.

Les écoles

La commune compte trois écoles maternelles+élémentaires (Carrois, Portefeuilles, Saverney) qui accueillent environ 660 enfants, accompagnées d'un accueil périscolaire et d'une cantine. Un nouveau bâtiment pour la cantine est en construction aux Carrois, qui devrait être opérationnel au cours de la prochaine année scolaire. Un accueil de loisir est proposé aux Saverney, pour le mercredi et les vacances scolaires. La municipalité a toujours été à l'écoute des demandes des enseignants.

Eléments issus du questionnaire réalisé en 2018

- peu de gens se sentent concernés à Fontaine, reflet de la pyramide des âges
- les rythmes scolaires divisent beaucoup
- les activités périscolaires ne sont pas toujours bien perçues
- de nombreux questionnements quant à la prise en compte de la santé : qualité des aliments servis à la cantine, demande de bio, présence de perturbateurs endocriniens

L'accueil pour la petite enfance

Les capacités d'accueil des deux centres gérés par la municipalité ont été augmentées récemment et beaucoup d'assistantes maternelles sont présentes sur Fontaine. Il semble que la demande soit moins forte. Toutefois, Fontaine-lès-Dijon ayant pour ambition de rajeunir sa population, il est essentiel de penser à développer ces capacités et à maintenir une offre de services variés et de qualité. L'annonce de l'ouverture à la rentrée 2019 d'une micro-crèche privée proche du quartier des Champs-Rémy semble démontrer cette nécessité. L'accueil dans les structures municipales étant limité, des règles sont établies pour les familles qui peuvent en bénéficier. Si ces règles deviennent trop contraignantes, elles sont le symptôme qu'un besoin n'est pas couvert.

Il est important de penser à toutes les familles, en particulier les plus modestes, afin de leur proposer des solutions d'accueil de qualité à la portée de toutes les familles. Rendre les structures accessibles à tous permet de favoriser la mixité sociale dès le plus jeune âge, plutôt que d'encourager la ségrégation par un tri financier.

Fontaine dispose d'un grand nombre d'assistantes maternelles. Celles-ci ont besoin d'informations, de soutien, d'accompagnement, de formation, de conseils, d'opportunités pour les activités, les échanges, les rencontres avec les parents. Le Relais Assistance Maternelle, mis en place en 2005, a très bien fonctionné jusqu'à l'année dernière. Il était fréquenté par de très nombreuses assistantes maternelles. Depuis qu'il dysfonctionne, il est amèrement regretté, selon les témoignages des assistantes rencontrées. Il semble qu'il y ait clairement un manque de volonté de la municipalité pour retrouver un bon fonctionnement, ce qui est particulièrement regrettable. En particulier, seul un mi-temps est proposé désormais, ce qui pose des difficultés pour recruter quelqu'un sur le poste. Ce limiter à un mi-temps ne semble pas une bonne solution vu que c'est un lieu qu'il est très important de faire vivre de façon très active, pour les assistantes maternelles comme pour les parents.

Propositions :

- Favoriser tout ce qui peut permettre le développement d'une bonne relation parents-enfants dès la grossesse et au cours de la toute petite enfance.
- Faire vivre le Relais Assistance Maternelle de façon très active. Proposer des activités pour et avec les enfants, mais aussi des formations et de l'aide pour l'épanouissement des assistantes maternelles.
- Faire en sorte que ce relais puisse proposer un accès à des salles et à des structures municipales, dans un esprit de partage et de solidarité.
- Favoriser le dialogue entre les centres multi-accueils communaux et le Relais Assistance Maternelle.
- Proposer des moments d'accueil, d'écoute et de rencontres des parents avec leurs jeunes enfants, pour apporter des possibilités de soutien, dans l'intérêt des jeunes enfants et des familles en construction.
- Mettre en place les conditions pour que toutes les familles puissent bénéficier de solutions de qualité pour l'accueil des jeunes enfants, quels que soient leurs moyens financiers, de manière à favoriser la mixité sociale dès le plus jeune âge.
- Si le besoin s'en fait sentir, anticiper pour augmenter la capacité d'accueil municipale en prévoyant un lieu pour un troisième multi-accueil sur la commune.

Les écoles et le périscolaire

L'école est bien entendu le domaine de l'Education Nationale, mais un dialogue constructif entre les enseignants, les parents et la municipalité est un élément essentiel pour son bon fonctionnement, dans l'intérêt prioritaire des enfants. Une des questions qui a beaucoup préoccupé ces dernières années est celle des rythmes scolaires. Etablis sur 4 jours et demi en 2014, la municipalité a décidé de repasser sur 4 jours seulement en 2018, après s'être donné une année de réflexion. Sa position a été relativement passive, laissant aux enseignants et aux associations de parents le soin de prendre une décision. Nous pensons que sur cette question épineuse, il est indispensable de mettre en avant l'intérêt des enfants et de mener un rôle actif de négociation dans les discussions entre les enseignants et les parents, pour proposer des solutions aux problèmes des uns et des autres. Une question similaire se pose pour l'accueil des enfants en maternelle dès deux ans, qui doit être envisagée dans le même état d'esprit.

Cette question du rythme de la semaine scolaire s'articule de façon cruciale avec celle du temps périscolaire. Ce temps représente des moments de la journée où les parents sont encore largement sous la contrainte de leurs occupations professionnelles, mais où les enfants ont terminé leurs activités scolaires. Il est fondamental que ce temps puisse être un temps d'épanouissement pour tous les enfants, pris en charge de manière solidaire avec un rôle important de la municipalité.

La perception actuelle des activités périscolaires est très diverse, d'après les échos recueillis. Celle-ci dépend du lieu d'accueil en particulier. Satisfaire tout le monde est loin d'être évident, d'où l'importance d'une écoute des enfants et d'un dialogue permanent entre les parents, les animateurs et la municipalité. Il serait intéressant de mettre en place des moments d'échanges, permettant une gestion au plus près des dysfonctionnements potentiels. Le bon déroulement des activités est aussi lié aux conditions mises en place et là encore, il est essentiel que la municipalité joue un rôle fort pour imposer des prestations de qualité et des conditions favorables aux enfants dans les conventions qu'elle est amenée à passer avec les partenaires qui gèrent ces accueils. Pourquoi ne pas envisager des intervenants qui soient directement recrutés par la mairie ? Regarder ce qui se passe dans les autres villes de la métropole peut permettre d'améliorer la qualité de ces temps périscolaires. Exiger un accueil de qualité pour tous, même les familles les plus modestes, est une exigence à mettre en avant. Il ne faut pas se contenter de solutions médiocres mais peu coûteuses. L'intérêt de tous les enfants est un investissement essentiel. La question du coût doit prendre en compte les moyens de la famille et le nombre d'enfants, pour une répartition solidaire des nécessaires moyens mis en œuvre. Là encore, si on veut rajeunir la population de Fontaine-lès-Dijon, il faut créer les conditions favorables pour attirer les jeunes familles.

Il serait intéressant de réfléchir aussi à l'articulation entre ces temps périscolaires et les activités proposées par les différentes associations sportives et culturelles de la commune. Coordonner la prise en charge des enfants dans le cadre de leurs activités associatives pendant ces temps périscolaires pourrait être intéressant, pour aider les parents dans la gestion des fins de journées et favoriser l'accès à ces activités. Une réflexion est nécessaire entre les associations, les parents d'élèves et la municipalité pour voir comment une telle coordination est possible. Le lien avec la bibliothèque municipale pourrait aussi être renforcé.

Ce lien avec les associations est déjà une réalité sur le temps scolaire, avec certaines sorties culturelles organisées avec les enseignants (Salon des Artistes par exemple). Il faut encourager les temps d'initiations aux diverses activités proposées dans la commune, dans un esprit de dialogue avec les enseignants et d'ouverture de l'école sur la vie associative municipale. La fête de fin d'année des écoles est un des éléments de ce lien. Si on comprend bien l'intérêt de récupérer de l'argent pour financer les activités sur l'année suivante, il est regrettable que les enfants ne disposent pas d'un minimum d'activités gratuites pendant la fête. Un geste solidaire de la mairie dans ce sens serait bien accueilli et pourrait encourager parents et enfants à investir cet événement.

S'il est bien sûr essentiel de maintenir une distinction nette entre les temps scolaires et hors-scolaires, on peut aider à créer les opportunités pour établir des liens, des échanges, en proposant des solutions pour le transport et l'organisation. Dans ce dialogue important entre parents, enseignants et

municipalité, le rôle des associations de parents d'élèves est essentiel. Pourtant, celles-ci ont du mal à trouver les parents nécessaires à leur animation dans chaque école. Il nous faut encourager à tous les niveaux l'investissement des parents dans ces associations.

Le système informatique de réservation pour les activités périscolaires, les centres de loisirs et la cantine est un vecteur du lien entre les parents et la municipalité. Son fonctionnement est parfois ressenti comme trop restrictif, avec des conditions d'annulation par exemple un peu trop contraignantes. Il faudrait poser des principes humains plutôt que comptables dans cette gestion. Encore une fois, l'état d'esprit doit être centré sur l'intérêt des enfants et le bien-être des familles.

Propositions :

- Favoriser à tous les niveaux le dialogue entre les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité.
- Encourager les parents à s'investir dans les associations de parents d'élèves.
- Evaluer les rythmes scolaires sur le critère prioritaire de l'intérêt des enfants, oeuvrer dans le dialogue pour trouver des solutions permettant à chacun (parents, enseignants) de s'adapter à la solution la meilleure pour les enfants.
- Encourager (propositions, aide à l'organisation, soutien financier) les liens entre temps scolaire et activités sportives et culturelles, pour favoriser l'ouverture de l'école sur la vie communale, en respectant le degré d'implication souhaité par les enseignants.
- Déployer tous les efforts pour avoir des activités périscolaires de qualité, accessibles à toutes les familles, dans un esprit de solidarité. Favoriser la coordination d'activités associatives sportives et culturelles dans les temps périscolaires pour aider les familles dans leur organisation quotidienne et favoriser un accès facile pour tous les enfants à ces activités proposées.
- Renforcer les liens entre bibliothèque et école.
- S'investir pour la solidarité, de manière à favoriser l'accès de toutes les familles à tous les services, en évitant absolument des mécanismes d'exclusion.

La cantine

D'après la loi Egalim du 30 octobre 2018, les repas servis en restauration collective devront, d'ici le 1^{er} janvier 2022, comporter 50 % de produits alimentaires durables de qualité (notion précisée par le décret du 24 avril 2019) et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (bio).

Nous pensons que la santé des enfants est primordiale. L'objectif à viser devrait être 100 % de produits bio le plus rapidement possible. Nombreux sont les exemples de municipalités qui se sont orientées activement vers cet objectif. Les conditions et les solutions adoptées sont toujours différentes, mais l'esprit est là : c'est tout à fait possible, y compris à coût constant en s'attaquant au problème du gaspillage alimentaire. Le cas du pain est un bon exemple : du pain bio est bien meilleur, plus consistant et on peut en consommer moins. Il est mieux respecté par les enfants, entraînant un gaspillage nettement moindre permettant de compenser le surcoût. Pour remplir cet objectif, une interaction avec les producteurs locaux est indispensable, ainsi que des échanges avec les autres communes de la métropole.

La cantine est le lieu où il est possible d'ouvrir les enfants à des habitudes alimentaires saines, à la diversité des produits (en les aidant parfois, par exemple en présentant les fruits coupés), leur apprendre le respect de la nourriture en leur proposant une alimentation privilégiant la qualité et le goût, leur faire prendre conscience du gaspillage en les laissant se servir eux-même et en les initiant au tri des déchets, bref leur offrir du plaisir et de la qualité plutôt que de la quantité !

Là aussi, il est essentiel de s'appuyer sur le dialogue avec les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes pour faire une évaluation des repas servis et proposer des améliorations. On peut aussi réfléchir avec eux pour proposer une proportion importante de repas végétariens. Le principe d'au moins une fois par semaine est déjà à l'étude pour fin 2019. On peut aussi songer à des repas alternatifs quand il y a des besoins spécifiques. Réduire la consommation de viande est aussi un objectif à privilégier, au vu du coût environnemental et sur la santé de notre régime alimentaire actuel.

Les perturbateurs endocriniens sont un autre problème de santé qui peuvent affecter particulièrement les enfants. Renoncer définitivement à tout le plastique utilisé dans les cantines est un objectif à remplir très rapidement. C'est là aussi une question de priorités et d'études de solutions possibles, qui a été résolue par diverses communes en France sur lesquelles on peut prendre exemple.

Comme dans tous les autres domaines, il est crucial de mettre en place des mécanismes de solidarité, pour qu'aucun problème de coût n'empêche certains enfants de bénéficier des repas de qualité proposés à la cantine.

Propositions :

- 100 % de produits bio le plus rapidement possible.
- Un cahier des charges très exigeant pour la fourniture des repas.
- Privilégier la qualité plutôt que la quantité, pour contrôler les coûts et réduire le gaspillage.
- Profiter des repas à la cantine pour apprendre aux enfants des habitudes alimentaires saines, le respect de la nourriture, la conscience du gaspillage.
- Diversifier les repas en réduisant de façon significative la consommation de viande.
- Bannir le plastique dans la restauration scolaire.
- Développer un dialogue permanent entre enfants, parents et municipalité pour impliquer tout le monde dans la démarche et atteindre une satisfaction complète des enfants.
- Proposer des solutions solidaires pour n'exclure aucune famille de la démarche.

L'environnement et la santé des enfants

Les enfants sont plus en plein développement et peuvent être plus fragiles que les adultes à l'exposition intensive aux ondes électromagnétiques qui envahissent notre quotidien. Réduire l'exposition inutile à ces ondes relève du principe de précaution. En particulier, dans les écoles de Fontaine-lès-Dijon, les enfants sont exposés à des ondes wifi en permanence, certains émetteurs étant même très proches des enfants toute la journée. Il est tout à fait envisageable de supprimer cette exposition inutile et potentiellement dangereuse en câblant l'ensemble des classes avec un réseau filaire, maintenant un débit rapide pour les enseignants lorsqu'ils ont besoin d'un accès à internet. Un projet en ce sens avait été évoqué à Fontaine-lès-Dijon il y a trois ans, mais abandonné pour orienter ailleurs la dépense... Pourtant, la protection de la santé de nos enfants nous apparaît comme prioritaire et mérite le coût de cette installation. Dans l'intervalle, il faut veiller à ce que les émissions des réseaux wifi actuellement en place soient réduites au maximum.

Dans le même registre, le positionnement des antennes relais de téléphonie mobile doit être pensé de manière à réduire au maximum l'exposition des écoles et autres lieux de présence des enfants.

Les perturbateurs endocriniens et autres produits potentiellement toxiques doivent être bannis de l'environnement des enfants partout où ils se trouvent. Une réflexion doit être engagée dans ce sens avec tous les acteurs personnels de la municipalité ou de l'Education Nationale.

La ballet des voitures aux alentours des écoles le matin et le soir est un problème important de santé et de bien-être pour les enfants. Dans notre réflexion sur les transports, nous avons évoqué les solutions de type pédibus et/ou s'cool bus, qui permettraient de réduire l'utilisation de la voiture par les parents et donc la circulation autour des écoles.

Propositions :

- Câbler en réseau filaire les accès internet dans les écoles pour supprimer l'exposition inutile des enfants à des émissions wifi pendant leur journée en classe.
- Eviter toute exposition des enfants aux émissions des antennes relais de téléphonie mobile.
- Réduire de façon significative la circulation automobile autour des écoles en proposant des solutions de type pédibus et/ou s'cool bus.

En conclusion

La santé et le bien-être des enfants, depuis leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, est une priorité absolue. Pour rendre la vie à Fontaine-lès-Dijon sûre et accueillante et proposer des solutions attractives aux jeunes familles venant s'installer dans notre commune (qui a bien besoin de se rajeunir un peu), il est essentiel d'y mettre les moyens et de penser systématiquement ces solutions en terme de solidarité, pour qu'aucune famille n'en soit exclue.

Les priorités sont : un relais d'assistance maternelle dynamique, une augmentation des places proposées en multi-accueil petite enfance, un dialogue accru entre les tous les acteurs, avec une implications des parents dans tout ce qui entoure l'école (périscolaire, déplacements), une cantine de qualité proposant une alimentation diversifiée essentiellement bio et bannissant le plastique, une surveillance étroite des produits potentiellement toxiques et une réduction de l'exposition aux ondes électromagnétiques.